

**Fiche action : Sensibilisation des seniors à la sécurité routière  
Appel à projets sécurité routière 2024**

- **Thématique** : Seniors
- **Public** : Seniors
- **Nom de l'action** : Sensibilisation des seniors à la sécurité routière
- **Résumé de l'action** : L'objectif est de donner des clefs aux seniors pour qu'ils puissent continuer de circuler en toute sécurité que ce soit en voiture, à vélo ou à pied.
- **Lieu** : Toute salle adaptée
- **Dates** : programmation sur la semaine bleue du 30 septembre au 6 octobre
- **Durée de l'action** : 3h (1 ou plusieurs sessions peuvent être proposées)
- **Détail de l'action** :

En Gironde, les seniors (+ de 65 ans) ont été impliqués dans 19 % des accidents corporels de la circulation en 2022 qui ont fait 22 victimes décédées parmi cette tranche de la population. 38 % des piétons décédés sur les routes du département en 2022 avaient plus de 65 ans, alors que les seniors ne représentent que 20 % de la population girondine.

Pour protéger ce public vulnérable, la préfecture de la Gironde souhaite que plusieurs actions de sensibilisation seniors puissent être organisées sur différents points de Gironde pendant la semaine bleue afin de mobiliser ce public au moyen d'une communication adaptée. La préfecture mettra à disposition des flyers, affiches et vignettes réseaux sociaux auprès des porteurs de projets. Un relai des actions sera réalisé sur le site de la préfecture. Une communication radio via France bleue (et autre radio locale le cas échéant) sera effectuée.

Les CCAS, partenaires, seront mobilisés par courrier de la préfecture pour renforcer l'action, suite à un premier démarchage effectué par le porteur de projets pour s'assurer du bon accueil de l'action sur le territoire et de l'investissement des acteurs locaux. La préfecture pourra également solliciter officiellement la participation d'autres organismes (clubs seniors, sportifs..) à la demande du porteur de projets.

L'action, nécessairement axée sur un discours bienveillant, pourra être composée d'un ou plusieurs ateliers. La problématique de circulation sur les sens giratoires étant plébiscitée par les seniors, il convient d'insérer ce sujet dans l'action dans la mesure du possible. Sujets pouvant être évoqués : rappel sur le code de la route et les évolutions de la signalisation, réflexes, médicaments et impacts sur la conduite, le déplacement en mobilités douces, le fonctionnement du cerveau, l'anticipation des actions ....

Les inscriptions sont obligatoires (gestion par le CCAS ou autre). La préfecture mettra à disposition une possibilité d'inscription en ligne en parallèle.

➤ **Obligation du porteur en amont de l'action :**

En dehors des cas où les communes auraient sollicité directement la préfecture pour l'organisation d'un tel événement sur territoire, le porteur de projets doit déterminer son ou ses lieux d'intervention après avoir pris contact avec la collectivité (et autre) pour s'assurer de l'intérêt du public seniors local à participer à ce genre d'activité, de la mise à disposition d'une salle à titre gratuit, de l'investissement du CCAS (ou autre) pour mobiliser le public cible.

➤ **Obligation du porteur pendant l'action :**

Le porteur de projets devra introduire son intervention en légitimant son action en tant qu'association ou prestataire mandaté(e) par la préfecture et en faire mention pour tout échange qu'il pourrait avoir avec la presse locale.

Il devra réaliser le ou les atelier(s) tels que mentionnés dans sa réponse à l'appel à projets.

➤ **Obligation du porteur après l'action :**

Le porteur de projet faire un retour du déroulé de l'action et du nombre de participants (une estimation a minima) dans les deux jours ouvrés qui suivent l'action avec la transmission de photos, afin qu'un bilan global des interventions réalisées sur le département puissent être communiqué.